

**Convention d'occupation à titre précaire entre la ville et la Fédération du Val-de-Marne du  
Secours Populaire Français**

---

Le 23 octobre 2023

Nous, Maire de la commune du Kremlin-Bicêtre,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 donnant délégation de signature au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la décision n°2022-016 du 5 juillet 2022 de préempter le fonds de commerce situé au 18 rue du Général Leclerc-94270 Le Kremlin-Bicêtre, société Le Délice du Cashemir,
- VU l'acte de cession du fonds de commerce de la société Le Délice du Cashemir au profit de la ville du Kremlin-Bicêtre en date du 18 octobre 2022,
- VU la convention d'occupation à titre précaire entre la ville et la Fédération du Val-de-Marne du Secours Populaire Français.

**Considérant** la demande de mise à disposition de locaux émanant de la Fédération du Val-de-Marne du Secours Populaire Français.

**DECIDONS,**

Article 1 : De signer la convention d'occupation à titre précaire avec la Fédération du Val-de-Marne du Secours Populaire Français dont le siège social est situé au 19 rue de l'Eglise-94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE, pour la location d'un bien immobilier situé au 18 rue du Général Leclerc-94270 Le Kremlin-Bicêtre se composant : au rez-de-chaussée, une boutique carrelée, attenant à ladite boutique, un passage couvert menant à un laboratoire ; au sous-sol, une chambre froide, une cave, un laboratoire desservi par un escalier privatif.

Article 2 : Le droit d'occupation est consenti du **30 octobre 2023 au 29 octobre 2024**.

Article 3 : La présente convention donnera lieu au versement mensuel d'une indemnité d'occupation de 1000 euros toutes taxes comprises.

Article 4 : Le montant de la recette mensuelle sera encaissé sur les crédits inscrits au budget communal, nature 70878.



Pour le Maire Jean-Luc LAURENT et par délégation,  
1<sup>er</sup> maire-adjoint, chargé de l'éducation,  
de la démocratie locale, de la laïcité, des services  
publics, des affaires générales et de la  
coordination des conseils de quartiers

**M. Jean-François DELAGE**